

DELIBERATION n°2022-02-03.6 du Conseil Municipal d'Uzerche SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF - SERVICE ANNEXE DU LOTISSEMENT DE PUY-GROLIER

Le Conseil Municipal d'Uzerche, réuni sous la présidence de Madame Catherine CHAMBRAS, 1re adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame Catherine CHAMBRAS, 1re adjointe, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés (5 abstentions : M. Patrick PIGEON, Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET, M. Guillaume JOIE, Mme Evelyne DEBARBIEUX, M. Anthony ROUGERIE),

1° : Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS
Résultats reportés	25 622,45		214 833,60	0,00	240 456,05	
Opérations de l'exercice.....	214 833,60	214 833,60	214 833,60	214 833,60		0,00
TOTAUX	240 456,05	214 833,60	429 667,20	214 833,60	240 456,05	0,00
Résultats de clôture	25 622,45		214 833,60		240 456,05	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	240 456,05	214 833,60	429 667,20	214 833,60	240 456,05	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	25 622,45		214 833,60		240 456,05	

2° : Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Pour expédition conforme

L'Adjointe au Maire déléguée
Catherine CHAMBRAS

